



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 60814

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la demande de l'Association des brasseurs de France qui, pour valoriser la culture de la bière, sollicite le Gouvernement pour développer le « brassitourisme » au plan national. « La culture bière » est inscrite au Patrimoine de l'Unesco et à l'instar de l'oenotourisme, cette culture est à faire découvrir. La première étape pourrait être d'éditer un « guide sur la route de la bière » afin de promouvoir ce patrimoine culturel français et de soutenir la création de la route de la bière du Nord-Pas-de-Calais à l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes et la Bretagne. La France est mitoyenne de pays amateurs de bière tels l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique où un potentiel de touristes amateurs de dégustation et de découverte du patrimoine brassicole, existe. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre en la matière.

### Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a fait de la diplomatie économique une priorité de son action, au bénéfice des entreprises françaises et de l'emploi. L'agroalimentaire est naturellement un poste prioritaire de nos exportations avec 60 milliards en 2013 (490 000 emplois, 13 500 entreprises, en particulier PME et ETI). Il constitue à ce titre le second excédent commercial français. La France dispose de produits uniques qu'il convient de mettre encore davantage en valeur. Le « brassitourisme » est assurément une initiative en ce sens dans une stratégie de développement du tourisme gastronomique pouvant englober l'oenotourisme. Encore naissante, elle aura un effet d'entraînement considérable pour les produits concernés et soutiendra l'emploi agricole. Les mesures destinées au développement du brassitourisme devraient s'intégrer au premier axe stratégique de développement du tourisme en France, annoncé lors de la clôture des assises du tourisme en juin 2014. Il a été décidé de constituer cinq pôles d'excellence pour ne négliger aucune clientèle : oenotourisme, montagne / sport, écotourisme / itinérance, tourisme autour des savoir-faire français (artisanat, luxe) et tourisme urbain / nocturne. Le « brassitourisme » pourrait trouver toute sa place dans le pôle oenotourisme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60814

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6101

**Réponse publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9307